

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 7 octobre 2024

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire). Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marielle David (adjointe à la direction).

ABSENTE : Marie-Lou Noël (conseillère)

PUBLIC : 17 personnes, dont un journaliste de l'Acadie nouvelle.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 3 septembre 2024

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 24 septembre 2024



Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 24 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne deux points de suivi des procès-verbaux :

- Réunion ordinaire du 3 septembre dernier, au point 8.12, concernant le lieu inesthétique et dangereux du 250 boulevard J.-D. Gauthier, la maison a été démolie et nettoyée.
- Réunion extraordinaire 24 septembre dernier, au point 4.3 projet d'amélioration du le boulevard J.-D. Gauthier, les rénovations sont commencées aujourd'hui.

SHIPPAGAN



MAIRE

GREFFIÈRE

6. Correspondance

6.1. Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – Septembre 2024

La greffière a fait état des permis de construction émis pour le mois de septembre 2024.

6.2. Autre

Monsieur le maire a reçu une réponse à son courriel du 9 juillet dernier envoyé à l'honorable Jill Green, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, concernant le projet de logements abordables de Résidences Inkerman Inc. Les règlements provinciaux, encore en vigueur dans les anciens districts de services locaux, ne permet pas la construction de plus de quatre lots sur le même terrain, ce qui limite actuellement les options des Résidences Inkerman. La ministre assure que son collègue, l'honorable Glen Savoie et son équipe se penche sur le dossier de zonage.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1 Études des objections – Autorisation des dômes dans certains secteurs de Shippagan et Le Goulet

La greffière explique la modification des arrêtés de zonage de Shippagan et de Le Goulet, et elle mentionne qu'elle n'a reçu aucune objection.

8.2 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2024-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté 78-2024-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE – la conseillère Eda Roussel a voté contre

8.3 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2024-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 78-2024-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE – la conseillère Eda Roussel a voté contre

8.4 Lecture intégrale de l'arrêté 23-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Le Goulet

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 23-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Le Goulet, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE – la conseillère Eda Roussel a voté contre

8.5 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 23-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Le Goulet

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 23-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Le Goulet, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE – la conseillère Eda Roussel a voté contre

8.6 Suivi – projet d'amélioration du drainage – Le Goulet

Une proposition de la firme Roy Consultants concernant l'amélioration du drainage à Le Goulet a été présentée à la municipalité. Le projet comprend la remise à neuf des infrastructures de pompage, le prolongement de la conduite de refoulement du projet du lac et le nettoyage de certains fossés. Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée du conseiller Armand Caron d'autoriser le projet d'amélioration du drainage jusqu'à un total de 177 723 \$ taxe incluse, montant admissible restant dans le cadre de l'entente bilatérale fédérale que le Village de Le Goulet a reçue pour le projet d'atténuation des inondations du Lac de Le Goulet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Demande de partenariat – Salon du Livre de la Péninsule acadienne

Le conseil a reçu une demande de la part du Salon du Livre de la Péninsule acadienne afin de commanditer la réception des auteurs qui a eu lieu le 5 octobre dernier. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'octroyer un montant de 250 \$ au Salon du Livre de la Péninsule acadienne dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Tarifs de location 2025 – Camping Shippagan

Dans le but d'atteindre un équilibre budgétaire au Camping Shippagan et afin d'offrir de meilleurs services aux utilisateurs, les tarifs de location du camping ont été révisés pour la saison 2025. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que les tarifs de location pour les sites au Camping Shippagan soient dorénavant les suivants :

Terrain 3 services (50 amp.)	60 \$ (augmentation 2.50 \$)
Terrain 3 services (30 amp.)	51.25 \$ (augmentation 2.44 \$)
Terrain 2 services	46 \$ (augmentation 2.26 \$)
Terrain sans service	39.50 \$ (augmentation 1.60 \$)
Saisonnier – section A	1 850 \$ (augmentation 100 \$)
Saisonnier – section B et C	1 800 \$ (augmentation 100 \$)

*Tous les prix incluent la TVH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Tarifs de location Centre Rhéal-Cormier – saison 2024-2025

Considérant que les coûts d'opération du Centre Rhéal-Cormier augmentent chaque année et qu'aucune augmentation des prix de location n'a été effectuée depuis 2019, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron - Roussel que les tarifs de location du Centre Rhéal-Cormier soient dorénavant les suivants :

Hockey mineur (1 h)	110 \$
Patinage artistique (1 h)	110 \$ (augmentation de 10 \$)
Hockey interscolaire (1 h)	130 \$
Hockey adulte (1 h)	190 \$ (augmentation de 10 \$)
Location de fête (incluant 1 h de glace et 1h de salle)	130 \$ (augmentation de 30 \$)
Autres locations (1 h)	110 \$ (augmentation de 10 \$)

Taux hors saison	
Location aréna hors saison – événement (plusieurs jours consécutifs)	517.50 \$
Location aréna hors saison – événement (une journée)	747.50 \$
Location de fête (incluant 1 h de jeux et 1h de salle)	130 \$
Ajout du jeu gonflable	100 \$
Autres locations (1 h)	110 \$

* Tous les prix incluent la TVH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20373999 – M. Jean-Marc Mallet

La municipalité a reçu une demande de M. Jean-Marc Mallet pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant les numéros d'identification 20373999. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité accepte de vendre à M. Mallet la partie du terrain excédentaire demandé tel quel au montant de 0,25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1er décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Réparation des lampadaires et installation de caméras sur le Sentier Rivage

En raison du vandalisme qui a eu lieu dans les derniers mois au Sentier Rivage et afin d'accroître la sécurité des utilisateurs de cette passerelle, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'autoriser l'administration à effectuer les travaux nécessaires de réparation du fil électrique pour alimenter les lampadaires ainsi que procéder à l'installation d'un système de caméra pour un montant approximatif de 35 000 \$ après récupération de taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Remplacement de la chaudière servant au chauffage de la Piscine régionale à Shippagan

Considérant qu'après la maintenance préventive annuelle de la Piscine régionale à Shippagan, la seule chaudière fonctionnelle qui servait à réchauffer l'eau de la piscine a eu une défaillance, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron d'autoriser l'administration à effectuer les travaux nécessaires de remplacement de la chaudière pour une qui est alimentée au propane pour un montant approximatif de 125 000 \$ après récupération de taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h25.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h48.